L'ABEILLE.

PARAISSANT AU PUBLIC, TOUS LES JOURS, PAR
JEROME BAYON,
IMPRIMEUR DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

Il faut que l'UNION soit conservée.

JEUDI MATIN, 1er. MAI 1834.

POUR GOUVERNEUR:

J. B. DAWSON.

Memento pour les élections prochaines.

1°. On se rappelle qu'Edward D. White a voté en faveur d'une loi (sur les sucres) qui a été portée pour notre malheur et pour la ruine de notre état si florissant.

2°. Nous l'avons envoyé au Congrès pour défendre nos droits, et pour représenter nos besoins, il a vendu les uns et foulé aux pieds les autres.

Elevé parmi nous, John B. Dawson a grandi avec nous; ensemble nous avons vu notre pays passer de la servitude à l'indépendance. Il a toujours joui de l'estime de ses concitoyens. Comme galant homme, il a toujours été respecté, comme citoyen, il a toujours été aimé, et comme juge, il a toujours été honoré.

SECOND DISTRICT SENATORIAL:

B. MARIGNY.

Pour le Congrès — 1er. district, CHAGAYARRE,
" 2d. " JAMES BRADFORD,
" 3e. " J. WALKER.

INTERIEUR.

NOUVELLE-ORLEANS, 1er. mai.

Nous avons reçu hier soir plusieurs malles du nord.— Les dates de New-York vont jusqu'au 15 au soir, celles de Charleston au 22. Il y a eu plusieurs arrivages d'Europe, mais aucun plus récent que celui de Liverpool, annoncé Samedi dernier à l'exception du navire Rome, de Bordeaux, dont nous parlons plus bas. Il est parti en même temps que le *Philadis*, pour Philadelphie. Ce navire avait été annoncé pour la Nlle-Orléans.

D'après le *Globe*, il paraît que la Banque des Etats-Unis à la Nouvelle Orléans, a envoyé à la Nère Banque plus de $800,000 en espèces ces temps derniers.

Les ventes d'actions à la Bourse de New-York, le 15 de ce mois, ont été comme suit:

100	actions Banque des Etats-Unis	105 1-4
20	" "	105
21	" "	105 1-4
20	" Banque et Canal d'Orléans	104
100	" Banque de Cité, d'Orléans	100
	(60 jours avec intérêt.)	

Nos lecteurs trouveront dans notre numero de ce jour, le rapport sur l'état de la prison d'Etat, adressé, par les membres du Grand-Jury, à M. Canonge, juge de la Cour criminelle. Ce rapport est de nature à éveiller l'attention de l'autorité sur le sort des malheureux détenus. Le juge Canonge, dont la philanthropie est bien connue, a senti combien il est urgent de remédier à des abus si graves. Il a ordonné que nos copies de ce rapport fussent faites immédiatement, et adressées au gouverneur, au maire et au Conseil de Ville, et au jury de Police. Il est à désirer pour le bien de l'humanité, que les autorités compétentes ne laissent pas long-temps les choses dans l'état déplorable où elles ont été trouvées par les membres du Grand-Jury. C'est un mal qui demande un prompt remède. Pour peu que l'on ait quelques sentimens d'humanité, on se révolte à l'idée de voir pêle-mêle entassés dans un lieu infect des hommes qui ne sont coupables que de simples délits, avec des scélérats qui ont vieilli dans le crime.

Combien d'endroits dans cette ville, auraient besoin d'être assainis comme cette prison! mais hélas! on se bouche les oreilles aux plaintes que l'on fait entendre à ce sujet, et les choses restent toujours à peu-près dans le même état. A quoi pense donc l'autorité? qu'a-t-elle à gagner, à tolérer un pareil état de choses? pour nous, cette conduite est un problème que nous ne saurions expliquer, nous ne pouvons croire cependant que ce soit la faute des choses; c'est donc la faute des hommes.

Les nouvelles apportées à New-York par le *François* 1er. et que le *National* de Philadelphie a avancé n'être qu'une ruse d'élection, (le traité conclu avec l'Espagne), sont pleinement confirmées. M. Van Ness, qui était passager à bord, et fils du ministre Américain était porteur non seulement de la nouvelle, mais de la convention même. Les troubles qui régnent dans le nord de l'Espagne, ont fait craindre pour sa sûreté. Il paraît en effet qu'il a été arrêté trois fois depuis Madrid jusqu'aux frontières de France et qu'il n'a été relâché qu'en payant le tribut exigé en pareilles circonstances. La malle qui le précédait a été volée et les passagers ont été dépouillés de tout ce qu'ils possédaient même de leurs habits. M. Van Ness au contraire quoiqu'il eût quelques doublons, a eu le bonheur d'être traité avec beaucoup de politesse, à l'exception d'une seule fois. Il dit que le nord de l'Espagne est dans l'anarchie. Les carlistes et les troupes de la reine se succèdent avec tant de rapidité que le peuple a perdu toute idée d'autorité. L'état de ce pays est tel que l'on doute que le parti de la Reine puisse se soutenir.

Par suite de l'effervescence qui a eu lieu à New-York à la dernière élection, le Conseil Municipal a décidé de transporter ailleurs l'arsenal de cette ville.

Le major Joseph Hordynski, un des braves polonais exilés en ce pays, vient de publier à New-York, un ouvrage, écrit par lui, et ayant pour titre "*Histoire de la dernière révolution, Guerre et Destruction de la Pologne*". Cet ouvrage a eu, dit-on, tout le succès que son propre mérite aussi bien que les causes qui l'ont fait paraître devaient lui assurer. En annonçant que le produit des ventes doit contribuer à l'existence de quelques-uns de ces braves Polonais, c'est dire d'avance que les habitans de la Nouvelle Orléans saisiront avec empressement cette circonstance pour témoigner leur sympathie à ceux dont ils ont tant admiré le courage et l'amour de la liberté. On trouvera cet ouvrage à la librairie de MM. E. Johns & co. Il se vend à $2 50 le volume, grand 8o. orné de portraits des généraux Kociusko et Pulaski, et de plusieurs plans de batailles.

La sentence de *Joaquin Roupia*, trouvé coupable d'assassinat sans préméditation sur la personne de *José Olivar*, a été prononcée par l'honorable J. F. Canonge, juge de la Cour criminelle, elle consiste en quatre années d'emprisonnement aux travaux forcés et cent piastres d'amende.

Edgard Rathieau et Grein Golair trouvés coupables de vol avec effraction pendant la nuit, ont été également condamnés à huit jours d'emprisonnement solitaire, et deux ans d'emprisonnement aux travaux forcés.

JUGEMENT DE L'OPINION PUBLIQUE.

A été également trouvé coupable du crime de *haute trahison* et condamné par *l'opinion publique*, A UN BANNISSEMENT DE VINGT ANNEES, *l'Argus de la Nouvelle-Orléans!!!*

Le brick George Washington, 18 jours après être parti d'ici pour New-York, a été rencontré à la hauteur de Chingoteague. Il a perdu dans un coup de vent, le 4, tout ce qui était sur son pont. Le second et trois matelots se sont noyés. Le capitaine espérait pouvoir arriver à sa destination.

NOUVELLES RECENTES DE BORDEAUX.

Le brick *Rome*, capitaine Davis, arrivé à New-York, de Bordeaux, d'où il est parti le 16 mars, donne des nouvelles de Madrid jusqu'au 6. La capitale était tranquille et les troubles politiques apaisés. Les provinces du nord, étaient au contraire en grandes commotions, et le parti caliste y dominait. Il y eut diverses escamouches.

La reine a quitté Madrid pour se rendre à Aranguez; la nouvelle du succès de ses troupes à Onati, a été pleinement confirmée. Les troupes du gouvernement firent 120 prisonniers, et s'emparèrent de 500 fusils et d'un grand nombre de mules.

Tolosa et Villafranca sont occupés par les troupes du Pastor. Un courrier français parti de Paris a été assassiné par les insurgés, près de Bedous; le colonel Lorenzo a pris un grand nombre de ces bandits.

Des nouvelles de Bogota annoncent qu'une conspiration a été découverte à Caracças le 9 décembre, mais elle a été déjouée.

A Rio Janeiro environ 300 individus parcoururent les rues en criant "vive l'ex-empereur." Ils furent dispersés après avoir eu 30 à 35 hommes tués.

Les documents officiels relativement aux différends entre la Nouvelle Grenade et la France, ont été publiés. Ils terminent en disant qu'ils s'en rapportent à la justice des français, mais si l'attente de la république était déçue, le gouvernement saurait maintenir l'honneur de son caractère national, et de son pavillon.

Rapport fait par les membres du Grand Jury du premier district de l'Etat de la Louisiane à M. J. F. Canonge, Juge de la Cour Criminelle.

"Monsieur le Juge,

"La loi nous faisant un devoir de visiter la prison de l'Etat, nous avons l'honneur de rapporter que le 1 de ce mois, nous nous sommes transportés dans ce lieu de détention, accompagnés de M. J. H. Holland, député-shérif.

"Le degré d'accroissement que prend notre pays, les revenus de la ville, de la paroisse, et de l'Etat qui s'augmentent chaque jour, les lumières qui se propagent parmi notre population, nous font un devoir de signaler, et à l'autorité celui de porter un prompt changement à la situation des malheureux qui sont détenus dans ce lieu infect, et beaucoup trop resserré pour la quantité de prisonniers qui s'y trouvent. L'idée de voir confondu l'accusé avec le criminel, l'homme détenu pour une simple dette, avec le voleur et l'assassin répugne, à l'être le plus insensible. Comment, en effet, corriger celui qui n'a commis qu'une faute, si vous le placez dans un cercle beaucoup plus vicieux que celui où il se trouvait? un autre motif qui doit faire hâter ce changement est la sûreté personnelle des prisonniers. L'édifice actuel n'offre pas assez de solidité. Les sablières dans la partie de cette bâtisse destinée aux femmes sont entièrement pourries et neuf-tenant plus sur les colonnes qui étaient destinées à le soutenir; la galerie est sans garde-fou, de sorte que les enfans qui habitent cet endroit, avec leurs mères, courent le risque, à chaque instant, de tomber d'une élévation d'au moins vingt-cinq pieds. L'escalier qui conduit à cette galerie est également pourri et sans rampe; c'est du nom de quel des membres du Grand Jury ont hésité à ils monteraient par cet endroit qui cédait sous leurs pas. L'infirmerie est dans contredit le lieu le moins propre à sa destination. Une petite chambre de tout au plus quinze pieds carrés, contenant six malades, attaqués de différentes maladies, qui, pouvant être contagieuses, exposent ces malheureux à périr tous de la même manière. L'humanité, M. le Juge, veut qu'un prompt changement soit porté à cette partie de l'administration, et que les réparations qui, aux yeux des membres du Grand Jury, sont indispensables, soient faites à cette partie de l'édifice que nous avons désigné.

Les membres du Grand-Jury ont vu avec peine que les travaux de l'édifice qui devait porter un changement dans le sort de ces malheureux détenus, ont été suspendus depuis long-temps. A quoi donc attribuer ce retard? Si la faute en est aux entrepreneurs, ils doivent être forcés à reprendre leurs travaux. Si l'autorité en est cause, nous déplorons le sort de ceux qui, placés dans une position où ils doivent améliorer la condition de ces détenus, oublient ainsi tout sentiment d'humanité et de leurs devoirs.

Les renseignements que le président s'est procurés, sont de nature à lui faire croire que le pénitencier que l'Etat fait ériger au Bâton-Rouge, sera achevé vers la fin de l'année, époque à laquelle les prisonniers de l'Etat pourront avoir leur sort amélioré.

Nous ne pouvons terminer ce rapport, sans rendre hommage au zèle que met M. J. H. Holland, député-shérif, à remplir ses devoirs. Cet officier, tout en exerçant des fonctions qui demandent beaucoup de sévérité, sent que les hommes, quelques criminels qu'ils soient, méritent la pitié de tout cœur généreux.

Recevez, M. le Juge, l'assurance des sentimens distingués des membres du Grand-Jury.

(Signé) H. LEAUMONT.
Président du Grand-Jury

N.-Orléans, 28 avril 1834.

Pour copie conforme à l'original du rapport du Grand-Jury, déposé dans les archives de la Cour Criminelle.

Nlle.-Orléans, le 30 avril 1834.

E. MONTEGUT, Greffier.

Ce ne sont pas uniquement les difficultés intérieures qui tiennent en suspens la marche de l'Espagne qui retarde et la réalisation de l'espoir des constitutionnels, et notamment la convocation des cortès. Les intrigues diplomatiques n'ont pas cessé un instant, malgré la chute de M. Zea, ce qui convient à la reine Christine et de tout entraver. Il est vrai que, jusqu'à ce que ces intrigues n'ont pas encore complètement réussi, puisque les meneurs, sous le patronage avoué de la sainte-alliance, et d'accord secrètement, dit-on, avec M. Burgos, proposent une sorte de transaction. Ce terme moyen, qui ne l'est qu'en apparence, détournerait infailliblement l'attention publique de l'activité des cortès, soulèverait les intérêts matériels du clergé, et serait diviserait tout au lieu de tout réunir, en remplaçant l'assemblée nationale par des assemblées provinciales. Comme, heureusement, la reine ne se fie pas exclusivement à ses parens, à la foi de l'alliance et aux promesses qu'elle trouve, la copie du mémoire qui lui a été présenté sur ce sujet vient d'arriver à Paris. Nous en donnons ici un extrait.

"Le respect, l'attachement des Espagnols pour les institutions qui ont toujours été chères aux caractères de leur nation et l'un des plus fermes soutiens du trône, sont des novateurs. La fidélité est le principe de pure monarchie est aussi dévorante que nécessaire; mais cette fidélité même, et les principes de notre sainte religion, ne permettent à aucun ordre, à aucune province ou communauté d'abandonner les antiques lois de la monarchie de Castille, enfin ce qui est la liberté, la conscience, l'existence. Il s'ensuit que les nouvellements des revolutionnaires constitutionnels étaient spéciaux, et ils ont fait à cet égard justement détruit. Par ces expériences on a pu se convaincre que toute organisation politique par ces mêmes moyens de résistance et de renversement, ne saurait point durable, et, de plus, entraîne et des maux bien funestes.

"Ce serait s'abuser à l'excès que de croire, dans des circonstances présentes, la réunion des cortès aussi facile et sans péril. Outre les difficultés inévitables à la convocation soit *par estamentos*, ou tout autrement, on ne doit pas se dissimuler l'espèce d'explosion inévitable par la réunion d'une telle assemblée, et il est si souvent arrivé que, lorsque les grands états-généraux de France, ainsi que ceux d'Espagne, ont pris dans la révolution qu'ils ont opérée, chacun des ordres voulut prétendre, la noblesse, le clergé, le peuple, pourront opérer le bonheur, avec l'appât d'une économie, comme si on n'avait pas déjà, toute les maux, dans le peuple se trouvait pour dans une tempête affreuse, et, de plus, le cœur les blessures, de réparer ses malheurs et de conquérir la bienveillance et désirable de secours de l'Europe.

"Pour remettre les finances en ordre, et pour calmer les passions et tout rallier, il faut donc chercher une organisation politique qui fortifie l'autorité royale, qui la contient, et qui respecte tous les droits légitimes. On y parviendrait par l'établissement d'états provinciaux réguliers, et plus ou moins uniformes, suivant les lieux, qui, en donnant la vigueur à toutes les parties du royaume, sans avoir le danger d'une assemblée centrale et générale, comme le dit Voltaire et les autres, on a l'un ou deux de les appeler, *malgré les représentations de tous les amis de l'Espagne*. L'étendue et les limites de ces états seraient facilement réglées, les impôts nouveaux seraient par eux bien répartis, bien assis, plus productifs sans comparaison, offriraient l'espoir d'amortir les dettes, la réduction des dépenses de la *Real Hacienda* et tant d'autres, seraient aussi, avec l'activité des travaux publics, les avantages inappréciables, mais non les seuls de cette institution excellente. Les trois ordres devraient y figurer: les membres du clergé seraient choisis par tous les bénéficiers et chefs; ceux de la noblesse par tous les gentilshommes propriétaires, en présence des fonctionnaires royaux délégués, et dans des nombres et proportions déterminées. Chaque commune, par devant le juge, soit directement, soit indirectement, selon le nombre des habitans, et le tout pour dix ans seulement. La convocation, la présidence seront réservés à l'autorité royale, qui, du reste, assurait toute liberté aux délibérations, sauf le cas où elles contreviendraient au service public et dépasseraient leurs attributions ou leurs professions.

"Une nécessité pressante, c'est de s'approcher de rassurer les fidèles et religieux Espagnols sur le point des biens du clergé séculier et régulier, toujours menacés par les prétendus réformateurs. La politique modérée commande à cet égard une grande franchise et rien ce sera stable que quand on sera juste. Il faudrait donc examiner avec soin, avec impartialité, et les parties intéressées entendues, quelles sont les portions de ces biens qui pouvaient, sans inconvéniens, revenir à l'état pour consolider la possession du reste entre les mains du clergé, qui ne pourrait plus l'accroître par aucun moyen, qui pourrait en part des charges, et demeurerait à l'avenir la classe de propriétaires la plus utile, &c."

EXTERIEUR.

FRANCE.

PARIS, 13 mars.

La *Gazette de Zurich* fait connaître deux notes assez importantes des gouvernemens de Bade et de Sardaigne à la diète suisse, relativement aux mouvemens révolutionnaires tentés par les réfugiés polonais.

GAZETTE DE ZURICH.—*Notes diplomatiques.*—Le 1er mars le vorort a reçu deux notes, l'une du ministère badois, signée du baron de Turckeim, en date du 24 février; l'autre de l'ambassadeur de Sardaigne de Vignet, à Berne, en date du 27 février. Le gouvernement badois prétend dans sa note que des renseignemens certains ne lui permettent pas de douter que le territoire badois ne soit exposé à un mouvement comme celui qui a été tenté contre la Savoie, dans le cas où il se présenterait une occasion favorable. Il n'éprouve aucune crainte, mais il voudrait éviter les dépenses considérables qu'occasionnerait une surveillance rigoureuse de la frontière. Il ajoute qu'en donnant un asile à des hommes étrangers de tout ordre politique établi, la Suisse prend une attitude hostile vis-à-vis de ses voisins. Suivent quelques menaces éventuelles. Néanmoins on exprime l'espoir que le vorort éloignera du sol de la Suisse les agens de désordre, et saura prendre des mesures contre le retour de pareils mouvemens.

La note de l'ambassadeur de Sardaigne est conçue en termes plus imprécieux et plus menaçans. Après avoir exposé dans tous leurs détails les moyens qui se rattachent au mouvement tenté contre la Savoie, le gouvernement sarde déclare que dans sa position actuelle la Suisse n'offre plus les garanties que tout état est en droit d'exiger de ses voisins, et qu'elle doit, autant dans son intérêt particulier que dans l'intérêt général, exiger que la cause d'où naît le danger soit à jamais détruite, bien que toutes les mesures nécessaires pour cet objet ne puissent être prises immédiatement, notamment s'il s'en trouvait dans le nombre qui exigeassent un accord préalable.

Le gouvernement du roi espère que le vorort comprendra la nécessité de ne pas balancer à adopter celles qui sont susceptibles d'une exécution immédiate. Ensuite le gouvernement exige de la manière la plus formelle l'éloignement de tous les réfugiés polonais des cantons limitrophes de la Sardaigne. Finalement, on rappelle à la Suisse les avantages de la neutralité qui lui a été garantie par l'Europe, et qui lui impose le devoir d'user de réciprocité envers ses voisins, en leur offrant les sûretés que de leur côté ils s'estimeront heureux de pouvoir lui accorder.

Le vorort a communiqué les deux notes aux gouvernemens cantonaux, et il y répondra en temps opportun, le canton de Bâle-ville a déjà donné son approbation à la conduite que le vorort a tenue dans l'affaire des Polonais. Il veut que les Polonais qui ont pris part au mouvement contre la Savoie soient expulsés du territoire ou placés sous la surveillance la plus rigoureuse de la police.

PARIS, 11 mars.

On lit dans le *Courrier du Bas-Rhin*, du 6 mars:

"Si le gouvernement voulait avec préméditation se rendre odieux aux citoyens, il ne pourrait pas mieux y réussir que ses agens et ses délégués dans les départemens.

"Les préfets, véritables proconsuls, se croient tout permis, les insultes envers les populations entières comme envers chaque citoyen, l'abus de toutes les connaissances, les tracasseries de police, l'arbitraire et les vexations de tout genre.

"M. Choppin d'Arnouville, préfet du Bas-Rhin, peut se glorifier, lui en particulier, d'avoir, depuis deux ans qu'il est à Strasbourg, puissamment contribué à dégoûter les citoyens du système qui nous régit et à les irriter contre le gouvernement. Au lieu d'être soumis à une administration sage et paternelle, les Strasbourgeois subissent une surveillance hostile; notre population si calme et si modérée, est sans cesse en état de suspicion, et sous la menace des baïonnettes.

"Nous nous sommes abstenus jusqu'ici aussi souvent que nous l'avons pu de mêler le nom du préfet aux faits qui se passaient autour de nous, lorsque même que nous savions que, comme le génie malfaisant du mal, il pouvait en revendiquer sa part dans toutes les mesures qui excitaient l'indignation publique; dans l'avant nous excusions de garder des ménagemens inutiles envers un fonctionnaire qui ne sait rien respecter, pas même les convenances, et qui s'est permis d'insulter la garde nationale entière dans la personne de M. Champy, son ancien colonel. Il faut que chacun porte la responsabilité de ses œuvres, que chacun subisse la peine du scandale qu'il commet.

"Nous n'avons pas besoin de rapporter avec détails des expressions violentes et injurieuses que M. le préfet s'est permis envers M. Champy, parce que des gardes-nationaux s'étaient revêtus de leurs uniformes pour escorter les lieutenants de pontonniers, comme si les citoyens, dont les épaulettes de la garde sont payées par le budget comme les habits brodés des préfets, n'avaient pas le droit d'endosser, quand bon leur semble, et sans la permission de qui que ce soit, l'uniforme qu'ils ont payé. Une douloureuse indignation s'est emparée de tous les citoyens quand ils ont appris que l'un d'entr'eux qu'ils connaissent et qu'ils estiment, avait été outragé par un fonctionnaire qui nous a été envoyé de parade à la Vosges, et qui n'a pas plus raison dans le pays que tous ces proconsuls éphémères que depuis la sage administration de M. Lezay-Marnésia la diligence de Paris se charge de nous amener. Mais tous ont compris aussi que M. Champy n'avait pu être atteint dans l'insulte du préfet, et que l'affection de ses concitoyens lui est plus donc que les éclats de la colère préfectorale ne sont amers.

"Que le maréchal Soult parle d'obéissance passive à l'armée; si on le réprouve, on le conçoit du moins, mais qu'un préfet veuille faire le despote au petit pied, qu'il dise à son colonel de la garde nationale: *J'exige de vous une obéissance passive*; cela ne peut venir que d'un homme auquel la colère a enlevé l'usage de sa raison. Sans doute le gouvernement nous pousse dans la voie du désordre; mais heureusement, nous n'en sommes pas encore venus à ce point que la garde nationale soit la garde du préfet, et le colonel son aide-de-camp.

"Encore une fois, les paroles injurieuses que le préfet a adressées à M. Champy ne peuvent atteindre ce digne citoyen, et elle ne retombe sur lui qu'à l'honneur qu'a nommé dans cette occasion et de la [illegible] de ses représentations. La garde nationale en corps, et [illegible] le chef de cette [illegible] M. Champy, [illegible] ancien colonel, la défendra [illegible] et le [illegible] Mais [illegible] pour [illegible] le gouvernement [illegible] le respect des [illegible]

"P. S. Dix heures du soir. — La [illegible] Chambre a été [illegible] par [illegible] M. le préfet [illegible] [illegible] [illegible]